



LA FORET-LE-ROI
(91410)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'ETAMPES
CANTON DE DOURDAN

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

N° 2023-001

**OBJET : Interdiction de stationnement et Circulation durant la course cycliste « PARIS-NICE »
le 06 mars 2023 sur la Départementale 836 de 13H00 à 15h30**

Le Maire,

- VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- VU le code de la Route, article R 37-1
- VU le code pénal, article R 26-15
- CONSIDERANT, le courrier reçu le 20 janvier 2023 de Christian Prudhomme concernant l'organisation de la 81ème édition de la course cycliste « PARIS-NICE » et notamment la 2ème étape le lundi 06 mars 2023.
- CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, pour le bon déroulement de la course cycliste « PARIS-NICE », de réglementer l'accès RD 836 afin d'assurer la sécurité des coureurs cyclistes et des usagers,
- CONSIDERANT, qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation de tous véhicules sur les voies empruntées par cette course RD 836.
- VU l'intérêt général,

ARRETE,

Article 1 : Interdiction de circuler : L'accès de tous les véhicules à la RD 836 en provenance des rues adjacentes et chemins de la commune est interdit à la circulation automobile le 06 mars 2023 de 13 H à 15 H 30 (horaire de passage des coureurs entre 14h20 et 15h)

Article 2 : Interdiction de stationner : Le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit sur la RD 836 de l'entrée à la sortie de LA FORET LE ROI, hormis les emplacements prévus à cet effet.

Article 3 : Cette interdiction sera matérialisée par la présence d'agents de sécurité mise en service par l'organisateur et de barrières installées par la commune aux intersections ;

Article 4 : La société Amaury Sport Organisation assurera la mise en place de toute la signalisation et la sécurité sur le parcours de l'épreuve cycliste conformément aux différentes réglementations en vigueur

Article 5 : Tout contrevenant à cette interdiction se verra dresser procès-verbal. Les infractions aux di constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 6 : La gendarmerie de Dourdan, le Maire de La Forêt le Roi, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à :

- Sous-préfecture d'Etampes
- La Gendarmerie de Dourdan,
- Amaury Sport Organisation
- Le service de car SAVAC



Fait à La Forêt le Roi, le 13 février 2023
Le Maire,

Marie-Ange GANGNEBIEN